

SUIVRE LES ACTUALITÉS

Suivre les actualités dans son domaine de recherche : savoir collecter l'information dans les ouvrages, les périodiques, les sites internet ; connaître les méthodes pour recevoir l'information automatiquement : services d'alerte, fils RSS

PLAN DE L'ARTICLE

1. Rechercher l'information

- 1.1. Ouvrages
- 1.2. Périodiques
- 1.3. Travaux universitaires, colloques, congrès...
- 1.4. Sites de veille juridique

2. Recevoir de l'information

- 2.1. Services d'alerte et Newsletter
- 2.2. Fil RSS (ou flux RSS)

3. Un peu de méthode

4. Cours en ligne de veille juridique de la bibliothèque Cujas

Il est essentiel d'être informé de tout nouveau document intéressant son domaine de recherche. La réalisation d'une thèse étant un travail long, on est amené à vérifier régulièrement sur les sources d'information principales si de nouveaux documents n'ont pas été publiés sur papier ou en ligne (article, décision de jurisprudence, texte officiel...).

Cette veille informationnelle peut s'effectuer de deux manières différentes, qui sont complémentaires. Dans le premier cas (rechercher l'information) l'utilisateur devra se rendre sur des sites ou parties de sites dédiés à l'actualité juridique. Dans le second cas (recevoir l'information) l'utilisateur sera informé automatiquement des nouveautés parues sur les sites.

1. Rechercher l'information

1.1 Ouvrages

Même si les délais d'édition font que l'information véhiculée n'est pas nécessairement très récente, il est important de repérer les nouveaux ouvrages.

Pour cela, on peut consulter régulièrement :

- Les sites des éditeurs
- Le catalogue des bibliothèques universitaires, le [SUDOC](#)
- Le [site de la bibliothèque Cujas](#) publie tous les mois dans la Vie des Collections un bulletin des nouvelles acquisitions. Il est possible de créer une alerte sur une recherche après identification avec son compte lecteur.
- En droit anglo-saxon : [Wilson Index to legal periodicals and books](#) ou [HeinOnline](#)

1.2 Périodiques

L'information y est plus réactive que dans les ouvrages et il est donc utile de consulter systématiquement la dernière parution de quelques revues correspondant particulièrement à son domaine de recherche (que ces revues existent en ligne ou sur support papier). Dans tous les cas, on ne fera pas l'économie de feuilleter très régulièrement les derniers sommaires des principales revues juridiques françaises : Recueil Dalloz, Gazette du Palais, Semaine juridique - Edition

générale, Petites Affiches, Journal Officiel, Recueil Lebon. Les Bulletins de la Cour de cassation sont maintenant à consulter uniquement en ligne sur le site de cette juridiction.

Certains sites peuvent être utiles :

- En droit comparé, sur le site de la bibliothèque Cujas, la revue de sommaires en droit comparé
- En droit anglo-saxon : bases de données (payantes, consultables dans certaines bibliothèques) telles que [Index to Foreign legal periodicals](#) (IFLP) ou encore [Oxford Journals](#), [Cambridge Core](#) ou en matière d'arbitrage la base de données [Kluwer Arbitration](#)
- [Ingentaconnect](#) propose plus de (5 millions d'articles): " Search " permet une recherche dans la totalité de la base, " Browse " permet de rechercher dans les sommaires des revues (70 revues en droit disponibles). Attention : les articles proposés ne sont pas tous disponibles gratuitement, achats à l'acte possible pour certains d'entre eux (mais assez onéreux).

Les bases de données payantes possèdent presque toujours une rubrique d'actualité dans laquelle les informations sont le plus souvent classées par date et/ou par thème :

- [Lamyline](#) : Rubrique "Actualités du Droit" (actualités classées par domaines)
- Jurisclasseur : Onglet " Actualités " (dépêches)
- [Lextenso](#) : Onglets en page d'accueil (derniers articles, dernières chroniques, fils d'actus, La Une des revues)
- [Dalloz.fr](#) : " L'essentiel de Dalloz actualité" en page d'accueil et la rubrique "Dalloz Actualités " (brèves, recherche par matière, recherche sur les archives)
- [Editions Francis Lefebvre](#) (Navis) : rubrique "Actualités du jour" (globale ou par matière).

1.3 Travaux universitaires, colloques, congrès...

Ce sont le plus souvent les sites des universités qui diffusent l'information les concernant. D'autres sites permettent d'élargir les recherches en ce domaine :

- Pour les thèses : consulter régulièrement le [Sudoc](#), en sélectionnant "Thèses" comme type de document. Pensez aussi à consulter le site [Thèses.fr](#) qui recense l'ensemble des thèses françaises soutenues et encore de préparation.
- Le site des éditions Dalloz propose un [agenda](#) des événements
- [Calenda](#), le plus important calendrier scientifique francophone en sciences humaines et sociales en ligne, comporte une rubrique Droit. Il est possible non seulement de prendre connaissance de colloques mais encore d'y signaler ceux que l'on organise et d'effectuer une veille sur la rubrique grâce à un fil RSS. Le site de la bibliothèque Cujas publie aussi les événements à venir. (Cf. la fiche pédagogique Suivre l'actualité doctrinale)
- [HG.org](#) propose un calendrier des meetings : anglophone, très complet.
- Agenda juridique : agenda du [village de la justice](#)
- Colloques de la [Cour de cassation](#) et du [Conseil d'Etat](#)
- [univ-droit.fr](#) vous propose de suivre l'actualité de la recherche juridique, via une Newsletter, sous forme de fils RSS thématiques ou par le biais du réseau social Twitter.

1.4 Sites de veille juridique

Certains sites sont spécialisés dans la veille juridique. Ils effectuent donc pour vous tout le travail de repérage de nouveaux textes, nouveaux articles parus en ligne ou sur papier. Les principaux sont :

- [Les nouvelles de droit.org](#) (gratuit) : veille sur toutes les parutions en ligne
- [Net-Iris](#) (partiellement gratuit) : actualité juridique générale ou par domaine de droit
- [LegalNews](#) (payant) : veille sur la presse papier ou en ligne, sur les sites officiels, les sites institutionnels. 150 revues

analysées. Permet aussi de consulter des modules spécialisés : Le Monde du droit, Procédures collectives, Droits étrangers, LegalNewNotaires.

- [Le Monde du droit](#) : site de veille sur le droit et les professionnels du droit. Rubriques spécialisées par branches du droit et fils RSS.
- [Le village de la justice](#) : site de veille pour les professionnels du droit : articles sur différentes branches du droit.
- [Lexmachine](#) : site dédié à l'actualité juridique. Destiné aux professionnels comme aux étudiants en droit, il s'avère être un précieux outil de veille informationnelle. Il est composé de 4 rubriques : actualité juridique, offres d'emploi, une sélection hebdomadaire de sites et blogs et études de droit.

Pensez aussi à consulter régulièrement des blogs juridiques de qualité, comme [precisement.org](#), qui vous informeront des évolutions de l'information juridique : les nouveaux sites sur internet, les évolutions des bases de données...

2. Recevoir de l'information

Certains outils permettent d'organiser sa veille documentaire de manière plus systématique. Ils sont tout à fait intéressants si l'on prend garde de multiplier à l'excès les envois d'information sur sa boîte aux lettres. Il convient aussi d'être le plus précis possible dans les critères d'envoi afin de ne pas courir le risque d'être submergé d'informations non pertinentes.

A noter :

Il peut être demandé de s'enregistrer en ligne afin d'accéder à l'un ou l'autre de ces services. Il faut alors bien vérifier que le service est gratuit.

2.1 Services d'alerte et Newsletter

Ces services se développent dans les revues, les bases de données ou bien encore les catalogues. Ils permettent de demander l'envoi d'e-mails lors de parutions nouvelles en ligne : articles sur un thème présélectionné, derniers sommaires de revues, nouveautés...

Dans la collection *guides et tutoriels* de la BIU Cujas : "[Créer des fils RSS et des alertes à partir du catalogue Cujas](#)"

Le service est généralement repérable par un icône ou un onglet : service d'alerte, alerting service, alerte E-mail.

Sur certaines banques de données payantes, le service peut dépendre de la formule d'abonnement de la bibliothèque. Quelques exemples :

- Lamyline : alerte e-mail sur des thématiques
- Springerlink : alerte sur les sommaires de revues (table of content alert)
- Taylor & Francis : module SARA (Scholarly Articles Research Alerting)
- Legalnews : alerte à partir de mots-clés ou de thèmes
- L'abonnement à une " newsletter " (lettre d'information) permet de recevoir régulièrement des informations dans sa boîte aux lettres. Lamyline propose ce type de service. Certains sites d'association, de revues et des blogs juridiques envoient aussi des newsletters dans leur domaine. Pour quelques pistes, consultez la fiche "[Suivre l'actualité doctrinale](#)" et "[Suivre l'actualité sur une thématique spécialisée](#)"

2.2 Fil RSS (ou flux RSS)

Cette technologie se développe de plus en plus. Le fil RSS est un fichier compilant les derniers documents mis en ligne sur un site.

Utiliser les fils RSS disponibles sur les sites suppose de posséder un lecteur de fils RSS, dans lequel on viendra les

ranger. Par la suite, en ouvrant son lecteur, on aura systématiquement accès aux nouveautés des sites choisis.

Les sites proposant cette technologie l'indiquent généralement par une icône, le plus souvent un carré orange . L'usage de ces fils étant particulièrement utile dans un domaine tel que le droit où l'information se doit d'être constamment actualisée, on en trouve sur les sites publics ou commerciaux (les liens indiqués pointent vers les pages offrant ces fils RSS) :

▪ Sites publics

- Sénat
- Assemblée nationale
- Cour de cassation : les arrêts, les avis
- Conseil constitutionnel
- Service-Public

▪ Sites privés

- Dalloz.fr : sur les actualités, flux général et flux par matières
- Lamyline : plusieurs flux (A la Une, Les actualités du journal du droit, Social, Fiscal, Droit civil pénal et procédure, Droit des affaires, Droit de l'immatériel, Droit immobilier, Collectivités territoriales et associations, Environnement et réglementation produits, Transport, Droit spécialisés, Informations professionnelles)
- Lextenso : flux général et flux par revue
- Net permanent : flux par dictionnaire
- CAIRN : flux par discipline (flux Droit), flux par revue
- Cambridge Journals : flux par revue

Ce ne sont là que quelques exemples. La fiche pédagogique "[Fils RSS en droit](#)" fournit une liste plus complète de fils utiles au chercheur en sciences juridiques.

Enfin, [l'association Juriconnexion](#) a elle-même réalisé un espace de consultation de fils RSS juridiques sur un agrégateur très connu, Netvibes. Vous pouvez consulter cet "univers" très complet, comprenant les rubriques suivantes : Outils de recherche, Veille juridique, Fils publics, Doctrine, Blogs juridiques, Doc juridique, Le Monde du droit, Presse générale, Doc 2.0, Biblio-doc, Europe, Mon bureau, Détente.

3. Un peu de méthode

Les outils sont variés. Dans l'absolu, ils devraient permettre de répondre à tous les types de demande : toutes les sources du droit, tous les niveaux de granularité de la veille.

En réalité, chaque éditeur de base de données a développé des outils en fonctions de stratégies éditoriales qui lui sont propres, et l'on ne trouve jamais toutes les possibilités de veille sur une même base de données. Une attitude pragmatique s'impose donc...

Quelle méthode choisir ? Voici quelques principes qui doivent vous guider.

Une veille se teste et s'organise :

Identifier ses besoins : adapter la veille à ces besoins

Chaque fil RSS ou alerte doit être testé par vérification des résultats obtenus. Si les résultats ne sont pas pertinents, ne pas hésiter à modifier les mots-clés voire à supprimer l'alerte ou le fil RSS.

Limiter le nombre de fils et alertes : vous n'êtes pas des veilleurs professionnels et trop d'informations équivaut à ne

pas pouvoir les lire toutes et à se décourager. Si la veille est très volumineuse, elle nécessite le recours à un professionnel utilisant des outils spécialisés (logiciels espions permettant d'être constamment informé des modifications d'un page web).

Exemples de stratégies en fonction du niveau de précision de la veille :

Veille généraliste :

Utiliser les fils RSS et les ordonner dans un espace dédié : ne pas excéder les 50 sites.

Réserver les courriels à quelques veilles (2 ou 3).

Veille spécialisée :

Privilégier les mémorisations de requêtes ou alertes à partir de mots clés.

Exemples de stratégies en fonction du champ disciplinaire couvert :

Tous domaines du droit :

Utiliser les sites généralistes (LegalNews), les rubriques d'actualité générale (Daloz actualité, LexisNexis...).

Domaine de droit spécialisé :

Rubriques thématiques : Daloz, Lamy...

Blogs spécialisés

Site ministériel

Elnet, EFL, Kluwer, Recueil des cours de l'Académie de la Haye... : vérifier si un domaine de droit est pertinent

Ne jamais oublier :

Le feuilletage des revues « papier » spécialisées reste une excellente méthode....

Sur les outils de gestion de fils RSS, il existe toujours un moyen de rechercher des fils RSS : bien entendu, il revient alors à l'utilisateur d'évaluer la fiabilité et la pertinence du site proposé.

Nota Bene: Pour un exposé plus approfondi par thème, consultez les autres fiches pédagogiques de la série Suivre...: Suivre l'actualité doctrinale, Suivre l'actualité jurisprudentielle, Suivre l'actualité législative, Suivre l'actualité du droit européen, Suivre l'actualité sur une thématique spécialisée.

4. Cours en ligne de veille juridique de la bibliothèque Cujas

.....

La bibliothèque Cujas propose, en libre accès, un [cours en ligne de veille juridique](#).

Il explique notamment comment utiliser des outils de veille, connaître les cibles informationnelles sur lesquelles faire porter une veille juridique, récupérer des informations fraîches en rapport avec une thématique juridique et suivre les évolutions d'une norme française ou européenne.

Fiche mise à jour par Isabelle LE MANCHEC (BIU Cujas) en septembre 2019

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).